



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes des agriculteurs dans la crise covid

Question écrite n° 28301

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les inquiétudes remontées par les responsables de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs des Ardennes dans la période de crise actuelle, concernant la filière lait. Il semble que des laiteries demandent aux agriculteurs de réduire leurs productions et envisagent des baisses de prix. La filière viande rencontre cette même situation de prix déjà très insuffisants et susceptibles de baisser ; l'ensemble des éleveurs craint une augmentation du prix des aliments, par exemple les protéines, avec de plus une annonce d'augmentation des coûts de transport, les camions livrant les agriculteurs trouvant rarement dans la crise actuelle des marchandises pour valoriser leur retour. Les éleveurs craignent de devoir payer à la fois le prix de l'aller pour les livrer mais également du retour. Il remercie le Gouvernement des éléments de réponse qui pourront lui être apportés.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. C'est notamment le cas des filières d'élevage laitier de bovins et ovins viande, dont l'activité est si importante pour le patrimoine et l'économie des territoires. La filière laitière, en particulier les petites entreprises fromagères, souvent dans des filières sous indication géographique, et les producteurs laitiers fermiers, fait face à des difficultés liées à des pertes de débouchés, compte tenu de la fermeture d'une majorité du secteur de la restauration hors domicile, de celle d'un nombre important de marchés, et de l'orientation des achats alimentaires vers des produits de première nécessité et moins d'achats festifs par les consommateurs. En outre, la période de forte production laitière (du fait du pic de collecte annuel) aggrave la problématique. Au niveau local, des réorganisations de collecte du lait et de leurs débouchés ont été mises en place pour optimiser les capacités de valorisation du lait, avec notamment la mobilisation de certaines grandes entreprises, en particulier coopératives. Il convient de saluer la solidarité exemplaire qui s'exerce dans la filière laitière et permet d'atténuer les difficultés rencontrées par les plus petites entreprises pour lesquelles les alternatives sont réduites. De plus, des efforts sont entrepris par les enseignes de grande distribution pour maintenir ouverts les rayons à la coupe et préserver la diversité des produits proposés aux consommateurs. Concernant la viande bovine, après les premières semaines de confinement, les chiffres montrent une consommation globalement dynamique. Cette tendance doit permettre d'avancer vers une revalorisation des prix et une meilleure répartition de la valeur tout au long de la filière, en particulier pour les éleveurs. Un certain nombre de chantiers ont pu être lancés dans ce domaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan de filière « viande bovine », et il est important qu'ils se poursuivent dans le contexte actuel. Ces travaux lancés suite aux États généraux de l'alimentation doivent permettre une meilleure rémunération des éleveurs grâce à la prise en compte des coûts de production. Il s'agit également de soutenir la création de valeur à l'amont de la filière et la recherche d'un juste partage de la valeur entre acteurs de la filière, par le développement de la contractualisation et le regroupement de l'offre, via le développement d'organisations de producteurs. Dans ce domaine, il est essentiel que l'ensemble des acteurs dialoguent, s'organisent et prennent leurs responsabilités, notamment dans le cadre des négociations

commerciales. Concernant le secteur ovin, il convient de saluer les efforts entrepris par les enseignes de grande distribution et la boucherie artisanale pour maintenir la diversité des produits proposés aux consommateurs et mettre en avant la viande d'agneau française. L'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes a également réalisé une campagne de promotion de l'agneau en amont des fêtes de Pâques, qui a largement contribué à limiter l'impact du confinement sur ce marché. Les filières d'élevage maillent l'ensemble du territoire, avec une production souvent issue de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), dont certaines qui apparaissent durement touchées par la crise. C'est bien pour préserver ce type d'entreprise que le Gouvernement a annoncé des mesures immédiates de soutien, dont peuvent bénéficier les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, notamment les TPE et PME. Le Gouvernement a par ailleurs pris des initiatives et des dispositions pour faciliter et fluidifier le fret maritime et ferroviaire et le transport routier. L'État remplit pleinement son rôle de facilitateur entre les différents acteurs du fret, tant routier que maritime ou ferroviaire, dans le but de garantir la cohésion des différents maillons de la logistique. Sous la houlette du ministère chargé des transports, des réunions rassemblant les professionnels et les différents ministères concernés se tiennent au moins une fois par semaine afin de lever les différents points de blocage. Ce travail de facilitation opéré par l'État a permis, notamment, la réouverture des aires de repos, indispensables aux chauffeurs routiers, le maintien des flux logistiques indispensables à la vie de la Nation et la fluidification des flux routiers, maritimes et ferroviaires. Par ailleurs, le Gouvernement a appelé à la responsabilité de l'ensemble des parties prenantes, clients et prestataires logistiques, afin de répartir les surcoûts de logistique en bonne intelligence. Sous l'impulsion de l'État, les organisations professionnelles de la chaîne alimentaire ont émis des recommandations en ce sens le 17 avril 2020. De plus, le ministre chargé de l'agriculture a porté au niveau européen la nécessité d'activer des mesures de gestion des marchés. Concernant les filières d'élevage, il s'agissait en particulier d'activer rapidement une aide financière aux stockages privés de produits laitiers et carnés. La France jugeait également pertinent de déclencher l'article 222 du règlement de l'organisation commune de marché unique, qui permet aux interprofessions et aux organisations de producteurs de mener des actions concertées en vue de contribuer à la stabilisation des marchés. Il était indispensable que la Commission européenne active sans plus attendre ces outils. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a mobilisé l'ensemble des partenaires européens pour porter conjointement ces demandes. Pour les secteurs de l'élevage, la Commission européenne a apporté des réponses en proposant fin avril d'activer pour six mois, à compter du 1er avril, l'article 222 pour le lait pour permettre la planification de la production, et des mesures de stockages privés pour la poudre de lait écrémé, le beurre et l'ensemble des fromages, sous indication géographique ou non, la viande bovine ainsi que les viandes ovine et caprine. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. La propagation mondiale du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite avec un double défi, sanitaire et économique auquel il convient de faire face collectivement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28301

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2721

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4015